

**Mémoire de la
Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec et
du Fonds de solidarité FTQ**

**Sur le projet de loi n° 36, *Loi sur la Banque de
développement économique du Québec***

**Présenté à la
Commission de l'économie et du travail
Québec, le 14 mai 2013**



**Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-8038

Sans frais : 1 877 897-0057

www.ftq.qc.ca

Fonds de solidarité FTQ

545, boulevard Crémazie Est, bureau 200

Montréal (Québec) H2M 2W4

Téléphone : 514 383-8383

Télécopieur : 514 850-4845

Sans frais : 1 800 361-5017

www.fondsftq.com

Table des matières

Introduction	3
1. Le Fonds de solidarité FTQ : mission et interventions des dernières années	4
1.1. Des investissements de taille.....	4
1.2. Une force dans toutes les régions du Québec	5
1.3. Les fonds spécialisés : une action importante	5
1.4. Des interventions valables et rentables pour le Québec.....	5
2. L'importance des sociétés publiques de financement.....	6
3. Une mission à compléter.....	7
3.1. Un grand absent : la création d'emploi	7
3.2. Le soutien au secteur manufacturier.....	8
3.3. Soutien à l'entrepreneuriat.....	8
4. La complémentarité : garante d'un meilleur développement économique	9
4.1. Quelques exemples de complémentarité.....	10
4.2. Mise en place d'un comité aviseur	12
Conclusion	13

Introduction

La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et le Fonds de solidarité FTQ remercient les membres de la Commission de l'économie et du travail de l'opportunité qui leur est offerte de présenter l'essentiel de leurs réflexions et de leurs positions sur le projet de loi n°36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec.

C'est fort de ses 600 000 membres de toutes les régions du Québec que la FTQ se présente devant cette Commission pour affirmer que l'intervention gouvernementale en matière d'aide et de financement aux entreprises — dont les sociétés publiques de financement¹ constituent un des instruments privilégiés — est un élément essentiel d'une stratégie cohérente de développement économique, de création d'emplois ainsi que d'une politique de développement régional et local.

Le Fonds de solidarité FTQ joint sa voix au présent mémoire, lui qui a vu le jour en réponse aux préoccupations de la Centrale à l'égard de l'emploi et du développement économique, principalement par des investissements dans les petites et moyennes entreprises. Avec un actif net de 8,8 milliards de dollars au 30 novembre 2012, 2 239 entreprises-partenaires et plus de 600 000 actionnaires, soit près de 15 % de la population active du Québec, qui proviennent de milieux syndiqués (56 %) ou non syndiqués (44 %), le Fonds de solidarité FTQ est devenu au fil de ses interventions un acteur incontournable en matière de développement économique au Québec.

Ainsi, dans la réflexion sur la mise en place de la Banque de Développement du Québec, il nous apparaît important de tenir compte, entre autres, de la place occupée par le Fonds de solidarité FTQ dans l'écosystème québécois du financement des entreprises et aussi de son rôle de levier pour l'épargne des Québécois et des Québécoises. C'est pourquoi la première partie de ce mémoire présentera ses réalisations des dernières années.

Le Québec possède de nombreux outils de développement économique qui ont prouvé leur efficacité par le passé. Aujourd'hui, leur importance dans l'économie québécoise n'est plus à démontrer. Par exemple, Investissement Québec est un partenaire important dans bon nombre de projets structurants pour le Québec.

Dans le cadre de ce mémoire, la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ feront valoir l'importance d'une société publique de financement dans l'écosystème québécois du financement pour assurer le développement de l'économie du Québec et la nécessaire complémentarité qui doit exister entre le secteur public et le secteur privé dans ce domaine. Nous insisterons particulièrement sur l'utilité des différents volets des missions actuelles d'Investissement Québec et sur l'importance de retrouver l'essentiel de ces dernières dans la mission de la Banque de développement économique du Québec.

¹ Dans ce mémoire, l'expression « de financement » a été retenue en lieu et place de « capital de risque » qui est un concept plus spécifique.

1. Le Fonds de solidarité FTQ : mission et interventions des dernières années

Le Fonds de solidarité FTQ est un fonds d'investissement en capital de développement² d'appartenance syndicale, issu de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec. Le Fonds de solidarité FTQ a été créé en 1983 par la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)* et est devenu un acteur de premier plan dans l'économie du Québec.

La mission du Fonds de solidarité FTQ s'articule autour des quatre (4) grands piliers suivants :

- investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois;
- sensibiliser et inciter les travailleurs et les travailleuses à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par la souscription aux actions du Fonds;
- favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et aux travailleuses, de même qu'aux entreprises québécoises.

1.1. Des investissements de taille

Le Fonds est présent dans 25 secteurs d'activité économique, et ce, à toutes les phases du développement des entreprises. Au cours des dix dernières années, le Fonds de solidarité FTQ a injecté près de 6 milliards de dollars en investissements dans les entreprises et dans les fonds spécialisés dont 2,1 milliards de dollars ont été investis, directement et indirectement, dans les secteurs de la nouvelle économie³ sous forme de capital de risque.

Mais le Fonds de solidarité FTQ, c'est bien plus que du capital de développement! En effet, avec ses experts sectoriels et régionaux, appuyés par des équipes multidisciplinaires, le Fonds est en mesure d'analyser avec compétence les projets d'investissement et de conclure des partenariats solides avec les entreprises. En s'associant au Fonds de solidarité FTQ, les entreprises peuvent bénéficier d'une présence compétente à l'intérieur de leur conseil d'administration, profiter d'expertises variées et spécialisées et avoir accès à un programme unique de formation des

² On entend par capital de développement le regroupement des activités de capital de risque, de capital de croissance et de dette mezzanine (concept financier désignant la dette la plus risquée qui exige, en contrepartie, une rémunération plus élevée. Elle est couramment utilisée dans les montages financiers).

³ Qui comprend les technologies de l'information, les télécommunications, les sciences de la vie et les technologies vertes.

travailleurs et des travailleuses. Voilà des éléments clés pour des entreprises plus performantes.

1.2. Une force dans toutes les régions du Québec

Le Fonds de solidarité FTQ est la seule institution de capital de développement qui est établie partout au Québec. Grâce à leur présence dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les régions ressources, les fonds régionaux de solidarité FTQ et les fonds locaux de solidarité, créés en partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités, jouent un rôle essentiel dans la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec.

Les fonds locaux et régionaux constituent un vaste réseau d'investissement et de collaboration avec les organismes de développement économique, partout au Québec, tels les Centres locaux de développement, les Corporations de développement économique communautaire et les Sociétés d'aide au développement des collectivités. Ce puissant réseau est composé de 16 fonds régionaux et de 87 fonds locaux, ces derniers étant établis avec la Fédération québécoise des municipalités.

Les investissements réalisés par les fonds locaux peuvent aller jusqu'à 100 000 \$. Les fonds régionaux quant à eux réalisent des investissements d'une valeur allant jusqu'à 2 millions de dollars et les investissements supérieurs à ce montant sont assurés par le Fonds de solidarité FTQ depuis son siège social à Montréal.

Le réseau du Fonds de solidarité FTQ est aussi fortement impliqué dans l'investissement immobilier via le Fonds immobilier de solidarité FTQ, présent dans des projets de développement résidentiels et commerciaux.

1.3. Les fonds spécialisés : une action importante

Le Fonds de solidarité FTQ, c'est aussi la force de plusieurs fonds spécialisés. Dans la foulée du Rapport Brunet en 2003, le Fonds a contribué à une réorganisation de l'industrie du capital de risque au Québec en devenant partenaire de plusieurs fonds privés spécialisés. Cette stratégie de restructuration a résulté en une alliance entre les fonds de travailleurs, les fonds publics, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec et les fonds privés pour renforcer l'offre de capital pour les PME québécoises. Entre 2004 et 2012, le Fonds de solidarité FTQ a ainsi engagé 1,06 milliard de dollars dans 47 fonds privés.

1.4. Des interventions valables et rentables pour le Québec

Le Fonds de solidarité FTQ est également un levier pour l'épargne des Québécois et des Québécoises et contribue à leur enrichissement. Selon un sondage effectué en novembre 2008, 36 % des actionnaires du Fonds y ont acheté leur premier RÉER et 80 % d'entre eux ont, par la suite, acheté d'autres RÉER dans d'autres institutions.

Le Fonds de solidarité FTQ offre un produit d'épargne accessible, complémentaire et rentable. En effet, en incluant l'effet des crédits d'impôt pour fonds de travailleurs offerts par les deux paliers de gouvernement, le RÉER du Fonds de solidarité FTQ a procuré un rendement de 9,8 % sur 10 ans⁴. Ce rôle est d'autant plus important que l'on sait que la préparation à la retraite est insuffisante pour plus de la moitié des Québécois et des Québécoises et que le taux d'épargne est plus bas que par le passé.

Le Fonds de solidarité FTQ est également rentable pour les gouvernements qui récupèrent leur coût fiscal rapidement, soit en deux ans à Québec⁵ et en 4 ans au fédéral⁶. L'investissement des gouvernements, récupéré à court terme, permet de dynamiser et de moderniser la structure économique du Québec, tout en soutenant les citoyens-actionnaires du Fonds dans leur préparation financière à la retraite.

2. L'importance des sociétés publiques de financement

Pour le mouvement syndical, le rôle de l'État dans l'économie est primordial. Au plan du développement industriel, plus spécifiquement, l'État doit aider les entreprises ainsi que les travailleurs et les travailleuses à s'adapter à la concurrence mondiale, mais doit aussi trouver des réponses aux changements structurels et aux difficultés régionales. C'est ainsi que le Québec assurera sa prospérité économique future. Par différents instruments et une approche globale et cohérente, l'État doit encourager des secteurs de pointe ou accompagner des entreprises traditionnelles vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Le fil conducteur de l'intervention de l'État doit être le développement des entreprises, mais aussi le maintien et la création d'emplois de qualité, chez nous, au Québec.

Un des principaux instruments de l'intervention de l'État sont les sociétés publiques de financement. Depuis la Révolution tranquille, une foule d'institutions⁷ ont vu le jour pour créer un modèle original et efficace de financement des entreprises. Aujourd'hui, le marché du financement aux entreprises est relativement bien pourvu et offre du capital provenant d'organismes publics et privés. En fait, certaines de ces institutions privées et publiques ont développé de nouvelles formes d'investissement qui se situent à mi-chemin entre le capital de risque classique et le financement bancaire traditionnel. C'est l'essence du capital de développement qui se distingue par une prise en compte du potentiel global à long terme de l'entreprise et non seulement de sa rentabilité à court terme. C'est dans ce créneau d'investissement que se situe le Fonds de solidarité FTQ.

⁴ Rendement obtenu par un actionnaire du Fonds qui aurait investi le même montant chaque année sous forme de prélèvement sur la paie incluant les crédits d'impôt de 30 %. Données au 31 mai 2012.

⁵ SECOR and Regional Data Corporation, *Portraits des investissements du Fonds de solidarité FTQ et analyse de leur impact économique*, juillet 2010.

⁶ Ibid.

⁷ Au fil des ans, le Québec s'est doté de 19 entités distinctes dans le domaine du financement des entreprises : la SGF et ses 12 filiales, dont SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP, Investissement Québec et sa filiale La Financière du Québec, et les quatre sociétés Innovatech.

Nous sommes d'avis que les sociétés publiques de financement constituent un des instruments essentiels d'une stratégie cohérente de développement économique et de création d'emplois. Ces institutions publiques peuvent se contenter de rendement plus modeste alors que le secteur privé exige un rendement élevé pour investir dans un projet. Elles sont donc des partenaires incontournables pour financer des projets structurants, socialement rentables, qui intéressent moins les investisseurs privés davantage préoccupés par le rendement à court terme. Aussi, ces institutions publiques doivent être suffisamment fortes pour investir dans des projets d'envergure qui demandent une capitalisation importante.

Ces sociétés publiques de financement, Investissement Québec et la SGF jusqu'à tout récemment, ont existé en parallèle pendant de nombreuses années et, de concert avec le secteur privé, ont notamment contribué à combler le manque d'investissements dans les régions et les secteurs stratégiques contribuant ainsi au développement économique du Québec. C'est en ayant en tête ces éléments d'analyse que nous énonçons les remarques suivantes.

3. Une mission à compléter

D'entrée de jeu, la FTQ et le Fonds de solidarité constatent avec satisfaction que la Banque, comme son nom l'indique, ait un mandat clair en faveur du développement économique. Nous sommes également ravis de voir que cette nouvelle banque ait pour mission d'assurer la vitalité économique de l'ensemble des régions et d'y jouer un rôle de premier plan. Comme nous le mentionnions plus tôt, les sociétés publiques de financement constituent un élément essentiel d'une stratégie cohérente de développement économique. Quand on en fait une priorité, cela signifie notamment que l'on s'engage dans le développement des entreprises et le soutien à la création d'emplois, dans le développement de nouvelles activités économiques et dans le maintien d'infrastructures sociales et économiques de qualité.

Toutefois, dans notre analyse du projet de loi, la définition de la mission de ce nouvel organisme est un aspect qui mérite d'être précisé, notamment parce que certains éléments sont manquants. Par ailleurs, la mention explicite d'une intervention en complémentarité avec les partenaires est un élément très positif du libellé actuel et nous en discuterons plus en détail dans la section 4. Les éléments importants qui manquent à l'appel seront analysés dans les sections 3.1 à 3.3.

3.1. Un grand absent : la création d'emploi

Un élément qui nous déçoit particulièrement, dans cette nouvelle mission, est la seule mention de soutien à l'emploi. L'expression « création d'emplois » n'étant nullement mentionnée dans le projet de loi, est-ce à dire que le gouvernement a relégué au bas de ses priorités cet important objectif économique? Nous reconnaissons que venir en aide aux entreprises peut soutenir l'emploi, mais on peut craindre que, dans l'analyse des dossiers, cet enjeu ne soit pas un critère déterminant. De plus, il importe de venir en aide aux entreprises qui créent et maintiennent des emplois ici, au Québec. Si ces

dernières font de la sous-traitance ailleurs qu'au Québec, ce sont autant de retombées économiques en salaires et impôts non versés qui seront perdus collectivement de même que des coûts sociaux qui augmenteront dus à un chômage plus élevé.

Propositions

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ estiment important que la mission de la Banque de développement économique du Québec soit modifiée pour que ses objectifs et ses orientations mentionnent explicitement l'objectif de « création d'emploi » par le biais de l'aide aux entreprises.

3.2. Le soutien au secteur manufacturier

Si le Québec veut assurer sa prospérité économique future, il doit intégrer une politique industrielle dans ses orientations économiques globales, car elle permettra d'encourager des secteurs de pointe ou d'accompagner des entreprises traditionnelles vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

L'activité d'investissement de la nouvelle Banque de développement économique du Québec doit être attentive aux secteurs porteurs, notamment les secteurs de la haute technologie, de la nouvelle économie et des énergies nouvelles, parce qu'ils contribuent significativement à la modernisation de l'économie, à l'amélioration de sa productivité globale et à la création d'emplois.

3.3. Soutien à l'entrepreneuriat

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ constatent avec satisfaction que l'on maintient l'aide offerte aux entreprises quelle que soit leur taille. Il nous apparaît évident que la nouvelle Banque de développement économique du Québec doit accorder toute l'attention nécessaire aux besoins des grandes entreprises certes, mais aussi à ceux des petites et moyennes entreprises qui composent l'essentiel du tissu industriel du Québec⁸ et au sein desquelles on retrouve 84 % des emplois du Québec⁹.

Les entreprises créent des emplois et de la richesse. Il faut donc se préoccuper de la relève entrepreneuriale et aider les jeunes à se lancer en affaires. Car c'est grâce à la vigueur de l'esprit d'entreprise que des entreprises locales et régionales se développeront et pourront éventuellement atteindre une taille avantageuse pour concurrencer à l'échelle mondiale. Les gouvernements ont donc intérêt à mettre en place des mesures qui stimulent cet esprit d'entreprise.

⁸ C'est 95,3 % des entreprises du Québec qui ont 49 employés et moins. Source : Statistique Canada, *Registre des entreprises*, décembre 2011.

⁹ C'est 57 % des emplois salariés qui se retrouvent dans les entreprises de 499 employés et moins. Source : Statistique Canada, *Emploi par la taille d'entreprise selon l'emploi (EERH)* pour l'ensemble des salariés annuel, 2012.

Nous croyons qu'un article devrait être ajouté à la loi sur la Banque de développement économique du Québec afin d'y intégrer nommément ce principe de soutien à l'esprit d'entreprise, à la manière de la Loi sur la Banque de développement du Canada (BDC) qui stipule que... « *La Banque a pour mission de soutenir l'esprit d'entreprise au Canada en offrant des services financiers et de gestion et en émettant des valeurs mobilières ou en réunissant de quelque autre façon des fonds et des capitaux pour appuyer ces services.*¹⁰ ».

Propositions

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ estiment que les éléments suivants devraient être pris en considération dans la formulation de la mission de la Banque de développement économique du Québec afin de permettre aux entreprises du Québec de relever les défis posés par la mondialisation et les changements structurels :

- *appuyer des secteurs porteurs plus risqués, par exemple, ceux de la nouvelle économie et des énergies nouvelles;*
- *avoir le mandat explicite de soutenir l'esprit d'entreprise.*

4. La complémentarité : garante d'un meilleur développement économique

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ considèrent qu'un des enjeux majeurs de la création de la Banque de développement économique du Québec est de savoir comment la nouvelle société d'État pourra bien jouer son rôle avec les autres partenaires existants de l'écosystème québécois du financement des entreprises.

La présence de sociétés publiques de financement au sein de l'écosystème financier québécois est nécessaire dans une économie moderne. Toutefois, chaque secteur obéit à des impératifs qui lui sont propres et poursuit des objectifs différents. L'impératif fondamental du secteur privé est celui de la rentabilité. L'investisseur privé en capital de risque recherche des projets qui lui permettront un retour rapide sur son investissement et il cherchera à maximiser son bénéfice. Cette approche est garante d'efficacité économique à court terme, car elle sélectionne les projets les plus viables auxquels elle assure le maximum de chances de succès. Par contre, elle accorde peu de considération à d'autres facteurs importants pour la société, tels le soutien au développement économique des régions, la création et le maintien d'emplois ou le soutien à l'émergence de nouveaux secteurs économiques. Les investissements requis pour atteindre ces objectifs présentent souvent un niveau de risque plus élevé ou une perspective de rendement plus éloignée, mais ils sont essentiels au développement à long terme de l'économie et au bien-être de la société.

¹⁰ *Loi sur la Banque de développement du Canada* (1995, ch. 28), article 4(1).

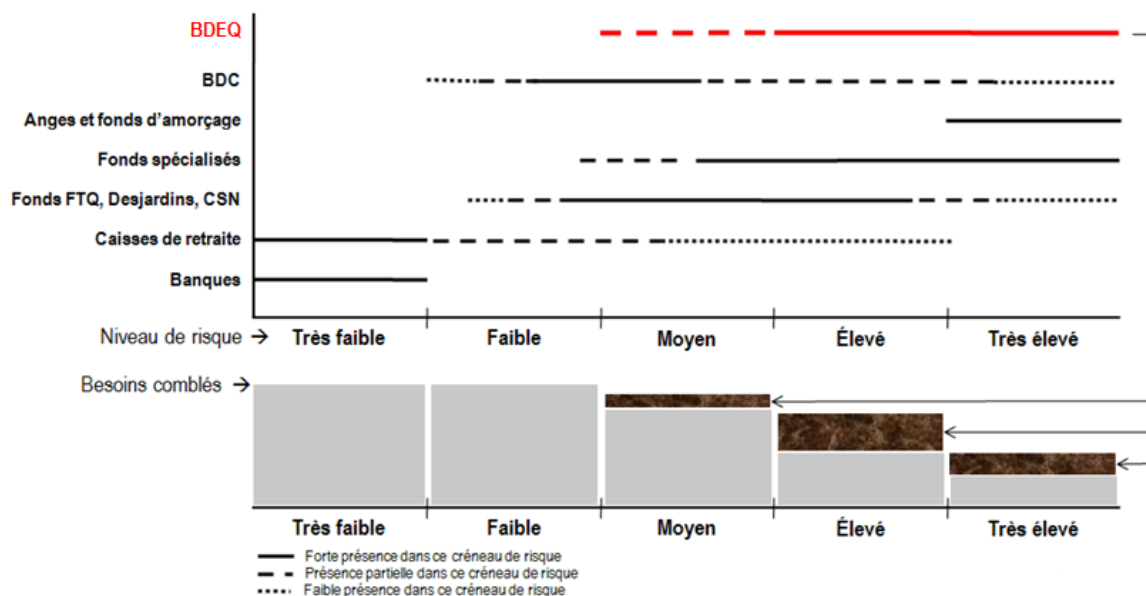
Cela dit, plusieurs projets peuvent prendre leur envol avec la seule participation des institutions traditionnelles (banques) et des institutions privées en capital de développement. Tout projet n'a donc pas nécessairement besoin d'une participation d'une société publique de financement lorsque l'offre de capital est suffisante, la remise en question de la participation du secteur public au financement est, à notre avis, souhaitable. À ce chapitre, il importe donc que la nouvelle Banque de développement économique du Québec soit attentive aux offres de financement émises par les autres partenaires du secteur privé avant d'offrir du financement public pour un projet.

Dans cet esprit, nous accueillons favorablement les articles 5 et 30 du projet de loi qui font notamment état du principe de complémentarité de l'offre de financement de la Banque de développement économique du Québec avec celle des institutions financières et des autres partenaires. La FTQ et le Fonds estiment que l'essentiel des actions de cette nouvelle société devra s'inscrire dans un esprit de complémentarité avec les autres partenaires financiers. Ainsi, dans son rôle de soutien aux entreprises, elle devra, par divers moyens, chercher davantage à compléter un montage financier impliquant d'autres investisseurs, surtout lorsque des besoins identifiés sont non comblés par ces derniers.

4.1. Quelques exemples de complémentarité

Dans la prise de risque, chaque acteur du système financier a une approche différente, comme illustré dans le graphique ci-dessous. Ainsi, les banques, parce qu'elles sont guidées par la seule recherche des bénéfices, prennent moins de risque, en se concentrant surtout dans le domaine des prêts garantis. À l'opposé, certains fonds privés ont un attrait plus élevé pour le risque, visant des rendements supérieurs à ceux du financement traditionnel. Le Fonds de solidarité FTQ se situe entre ces deux extrêmes, compte tenu de sa mission d'investir dans l'économie du Québec et de créer et maintenir des emplois. Toutefois, parce que le Fonds de solidarité FTQ a un rôle crucial de levier de l'épargne, il doit aussi procurer un rendement raisonnable à ses actionnaires, ce qui encadre les risques qu'il peut prendre en investissant dans les entreprises.

Compte tenu des objectifs des institutions qui composent le paysage du financement québécois, certaines carences dans l'offre de financement subsistent, comme illustré dans le graphique ci-bas. Afin de combler ces insuffisances, la Banque de développement économique du Québec devra avoir un niveau élevé de tolérance au risque afin de jouer pleinement son rôle de catalyseur du développement économique.



Lorsqu'elle s'implique dans des dossiers moins risqués, la Banque de développement économique du Québec devrait toujours être guidée par un principe de complémentarité, intervenir en partenariat avec d'autres acteurs, dont le Fonds de solidarité FTQ et son réseau de Fonds régionaux de solidarité, et ne pas leur faire une compétition indue en offrant des conditions de financement trop avantageuses ou des prêts à taux inférieurs aux taux de marché. En fait, les taux d'intérêt des prêts de la Banque de développement économique du Québec devraient refléter autant que possible le risque des dossiers de financement, comme c'est le cas pour les taux des autres intervenants du secteur privé.

De plus, dans le créneau du développement ou de la consolidation des entreprises, certaines sociétés publiques de financement appuient parfois des projets de rachats d'actionnaires. Dans ce type de projet, la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ croient que le gouvernement du Québec, en complémentarité avec les autres institutions, devrait plutôt intervenir par d'autres moyens que la participation au rachat d'actions comme, par exemple, l'adoption de mesures fiscales visant à faciliter la transmission des entreprises.

Enfin, les activités d'investissement de la Banque de développement économique du Québec doivent aussi répondre aux besoins spécifiques des entreprises comme le soutien à l'innovation par exemple, domaine où l'offre de financement est difficilement comblée par les autres acteurs du capital de risque. Il nous apparaît aussi important

que la Banque de développement économique du Québec, en soutien aux orientations du gouvernement, encourage et stimule l'esprit d'entrepreneuriat, par exemple en investissant au stade du démarrage des entreprises, alors que les projets sont plus risqués. Nous saluons d'ailleurs l'inclusion d'un volet de démarrage avec notamment l'ajout d'une enveloppe à cette fin. L'intérêt au plan du développement économique de soutenir des entreprises œuvrant dans les secteurs de la nouvelle économie ou des nouvelles énergies est indéniable.

4.2. Mise en place d'un comité aviseur

Bien plus que l'inclusion dans la loi d'une bonne intention de tenir compte de la complémentarité, il est essentiel à notre avis que cet aspect fasse l'objet d'un suivi en continu de façon à bien desservir les PME et les milieux socioéconomiques, tout en respectant l'ensemble des intervenants financiers. L'expérience a en effet démontré que l'enchâssement d'un principe général comme celui de la complémentarité peut être l'objet d'interprétations différentes.

Ultimement, la responsabilité d'assurer l'équilibre et la complémentarité revient au ministre titulaire de la Banque. Il est essentiel selon nous d'aller plus loin et de permettre à l'ensemble des joueurs de donner l'heure juste au ministre sur cette question cruciale et de lui permettre d'obtenir des avis sur l'état de la complémentarité sur le terrain directement de la part de ceux qui la vivront avec la banque.

Nous proposons donc la constitution d'un comité aviseur qui aurait principalement pour tâche d'informer et d'aviser le ministre responsable de la Banque de la façon dont est vécu au quotidien la complémentarité entre la Banque et les différents intervenants financiers qui partagent avec elle la responsabilité d'offrir du soutien financier aux entreprises du Québec. Ce comité aviseur devrait remettre annuellement au ministre un rapport de suivi et des recommandations à cet effet, permettant ainsi au ministre d'avoir une vision plus claire de la réalité vécue sur le terrain. Ce comité aviseur devrait être composé de membres représentant les principales institutions financières du Québec (banques, Desjardins, fonds de travailleurs, CDP, etc.) ainsi que de membres représentant l'industrie du capital d'investissement (fonds privés de capital de risque et fonds privés de capital de développement).

Propositions

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ soulignent l'importance des articles 5 et 30 du projet de loi qui consacrent le principe de complémentarité dans les interventions de la Banque de développement économique du Québec en précisant notamment qu'elle doit compléter l'offre des autres partenaires financiers.

Dans le cas où plusieurs partenaires financiers sont présents dans un projet d'investissement, la Banque de développement économique du Québec ne devrait pas leur faire une concurrence indue, notamment au chapitre des taux d'intérêt.

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ estiment important que soit créé un comité aviseur qui veillera à informer et à aviser le ministre responsable de la Banque de développement économique du Québec sur l'état de la complémentarité des interventions de la Banque.

Conclusion

La FTQ et le Fonds de solidarité FTQ tiennent à réitérer l'importance des sociétés publiques de financement dans le développement économique et le soutien à l'emploi. La Banque de développement économique du Québec doit être un des instruments de l'État dans l'établissement d'une politique cohérente de développement socioéconomique du Québec et de ses régions. À ce titre, son mandat doit être bonifié de manière à prendre en compte le soutien à l'emploi, le soutien au secteur manufacturier et le soutien à l'entreprenariat.

La création de la Banque de développement économique du Québec nous apparaît positive pour les entreprises québécoises, et ce, dans la mesure où les interventions de cette nouvelle entité se feront dans le respect de la complémentarité avec les partenaires et les institutions financières. À cet égard, nous sommes satisfaits que le projet de loi intègre de manière explicite ce principe de complémentarité.